

BILAN SOCIAL

ENGIE SA

Année 2022

Sommaire

1. Emploi	6
11. Effectifs	6
111. Effectif total au 31 décembre	6
112. Effectif permanent.....	8
113. Nombre de salariés liés par un contrat à durée déterminée au 31 décembre	9
114. Effectif mensuel moyen de l'année	9
115. Répartition par âge de l'effectif total au 31 décembre	10
116. Répartition par âge de l'effectif total au 31 décembre (graphiques).....	12
117. Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon l'ancienneté	14
118. Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon la nationalité	15
119. Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon la structure de classification détaillée retenue dans l'entreprise	16
12. Travailleurs extérieurs.....	18
121. Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure	18
122. Nombre de stagiaires scolaires.....	18
123. Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires	18
124. Durée moyenne des contrats de travail temporaire (en jours)	18
13. Embauches	19
131. Nombre d'embauches en contrats à durée indéterminée	19
132. Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée (dont alternants)	19
133. Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans	19
14. Départs	20
141. Total des départs.....	20
Départs sauf fin CDD.....	20
142. Nombre de démissions.....	20
143. Nombre de licenciements pour cause économique	20
144. Nombre de licenciements pour d'autres causes.....	20
145. Nombre de fins de contrats à durée déterminée	21
146. Nombre de départs au cours de la période d'essai	21
147. Nombre de mutations à l'intérieur de la société.....	21
147bis. Nombre de mutations de ENGIE SA vers des sociétés du Groupe	21
148. Nombre de départs en retraite	Erreur ! Signet non défini.
149. Nombre de décès	22
15. Promotion.....	23
151. Nombre de salariés promus dans l'année dans une catégorie supérieure (plage M3E).....	23
151bis. Nombre de salariés promus dans l'année dans un collège supérieur	23
16. Chômage	24
161. Nombre de salariés mis en chômage partiel pendant l'année considérée	24
162. Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée.....	24
17. Travailleurs handicapés	25
171. Nombre de personnes handicapées au 31 décembre	25
172. Nombre de personnes handicapées à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise, employés au 31 décembre.....	25
18. Absentéisme	26
181. Nombre d'heures d'absence (hors congés et conflits).....	26
182. Nombre d'heures théoriques travaillées	26
183. Nombre d'heures d'absence pour maladie.....	26
184. Répartition des absences pour maladie selon leur durée (en nombre d'heures)	26
185. Nombre d'heures d'absence pour accidents du travail et de trajet ou maladies professionnelles	27
186. Nombre d'heures d'absence pour maternité ou paternité	27
187. Nombre d'heures d'absence pour événements familiaux	28
188. Nombre d'heures d'absence pour grèves	28

2. Rémunérations et charges accessoires29

21.	Montant des rémunérations	30
211.	Rémunération mensuelle moyenne (par Position M3E) en €.....	30
211bis.	Rémunération mensuelle moyenne par CSP (avec Cadres supérieurs et Dirigeants).....	31
212.	Part des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration de salaire (avec cadres supérieurs et dirigeants)	31
213.	Grille des rémunérations avec Cadres supérieurs et Dirigeants	32
22.	Hiérarchie des rémunérations.....	34
221.	Rapport entre la rémunération moyenne des cadres et la rémunération moyenne des salariés d'exécution.....	34
222.	Montant global des 10 rémunérations annuelles les plus élevées	34
23.	Mode de calcul des rémunérations	35
231.	Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement	35
232.	Pourcentage des salariés d'exécution payés au mois sur la base de l'horaire affiché	35
24.	Charges accessoires.....	36
241.	Avantages sociaux dans l'entreprise.....	36
242.	Montants des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel	36
25.	Charge salariale globale	37
251.	Frais de personnel rapportés au chiffre d'affaires H.T	37
26.	Participation financière des salariés.....	38
261.	Montant global de la réserve de participation	38
262.	Montant moyen de l'intéressement par salarié bénéficiaire (€).....	38
263.	Part du capital détenu par les salariés du Groupe grâce à l'actionnariat salarié	38

3. Conditions d'hygiène et de sécurité40

31.	Accidents de travail et de trajet.....	40
311.	Nombre d'accidents de travail (en service) avec arrêt de travail et taux de fréquence.....	40
312.	Nombre de jours perdus à la suite d'accidents (en service) et taux de gravité.....	40
313.	Nombre d'incapacités permanentes partielles notifiées à l'entreprise au cours de l'année	41
314.	Nombre d'accidents mortels.....	41
315.	Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail.....	41
316.	Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou prestataire de service dans l'entreprise	42
317.	Taux et montant de la cotisation Sécurité Sociale d'accidents de travail	42
32.	Répartition des accidents par éléments matériels.....	43
321.	Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves.....	43
322.	Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation	43
323.	Nombre d'accidents occasionnés par des machines.....	43
324.	Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage –	43
325.	Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement.	43
326.	Autres cas	43
33.	Maladies professionnelles.....	44
331.	Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année	44
332.	Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel	44
333.	Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	44
34.	Comité santé sécurité et conditions de travail.....	45
341.	Nombre de CSSCT Centrale.....	45
342.	Nombre de réunions CSSCT dont CSSCT Central	45
35.	Dépenses en matière de sécurité.....	46
351.	Effectif formé à la sécurité dans l'année.....	46
352.	Montant des dépenses de sécurité effectuées au cours de l'année.....	46

4.	Autres conditions de travail.....	47
41.	Durée et aménagement du temps de travail	48
411.	Nombre d'heures réelles de travail dans l'année.....	48
412.	Nombre de salariés ayant bénéficié de repos compensateur	48
414.	Nombre de salariés à temps partiel au 31 décembre (hors RCTT).....	49
415.	Nombre de salariés en réduction collective du temps de travail (RCTT) au 31 décembre	50
416.	Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur)	50
417.	Nombre de jours fériés payés	50
42.	Organisation et contenu du travail	51
421.	Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants	51
422.	Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants de plus de 50 ans.....	51
423.	Personnel utilisé à des tâches répétitives	51
43.	Conditions physiques de travail	52
431.	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 décibels à leur poste de travail.....	52
433.	Nombre de salariés exposés à la chaleur	52
434.	Nombre de salariés exposés aux intempéries de façon habituelle et régulière.....	52
46.	Médecine du travail	53
461.	Nombre d'examens cliniques	53
462.	Nombre d'examens complémentaires	53
463.	Part du temps consacré par les médecins du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail	53
47.	Travailleurs inaptes.....	54
471.	Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail	54
472.	Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	54
5.	Formation.....	55
51.	Formation professionnelle continue	56
511.	Pourcentage de la masse salariale afférent à la formation professionnelle continue	56
512.	Montant consacré à la formation professionnelle continue (K€)	56
513.	Nombre de salariés formés	57
514.	Nombre d'heures de formation.....	57
515.	Décomposition par type de stages (en heures)	57
52.	Congés formation.....	58
521.	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	58
53.	Alternance.....	59
531.	Nombre de contrats d'alternance conclus dans l'année	59
6.	Relations professionnelles	61
61.	Représentants du personnel et délégués syndicaux.....	61
611.	Composition du conseil social et économique central d'entreprise et appartenance syndicale	61
612.	Participation aux élections par CSP	61
613.	Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année.....	61
614.	Nombre de réunions avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux pendant l'année.....	61
615.	Dates de signature et objets des accords signés dans l'entreprise pendant l'année.....	62
616.	Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale.....	62
62.	Information et communication	63
621.	Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunion du personnel.....	63
622.	Éléments caractéristiques du système d'accueil	63
623.	Éléments caractéristiques du système d'information ascendante ou descendante et niveau d'application	63
624.	Éléments caractéristiques du système d'entretiens individuels	63

63.	Différends concernant l'application du droit du travail	64
631.	Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année.....	64
632.	Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause	64
633.	Nombre de mises en demeure et nombre de procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année	64

7. Autres conditions de vie relevant de l'entreprise.....65

71.	Œuvres sociales	66
711.	Contribution au financement du comité d'entreprise et des comités d'établissement.....	66
712.	Autres dépenses réalisées directement par l'entreprise	66
72.	Autres charges sociales	67
721.	Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires maladie et décès	67
722.	Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires vieillesse.....	67

1. Emploi

11. Effectifs

L'effectif total décliné dans ce sous-chapitre comprend, sauf indication contraire :

- les salariés statutaires
- les salariés non statutaires en CDI ou CDD y compris les alternants (apprentis et contrats de professionnalisation)
- Les cadres supérieurs et dirigeants (décomptés sauf indication contraire dans le total « Cadres »)

Ne sont pas pris en compte :

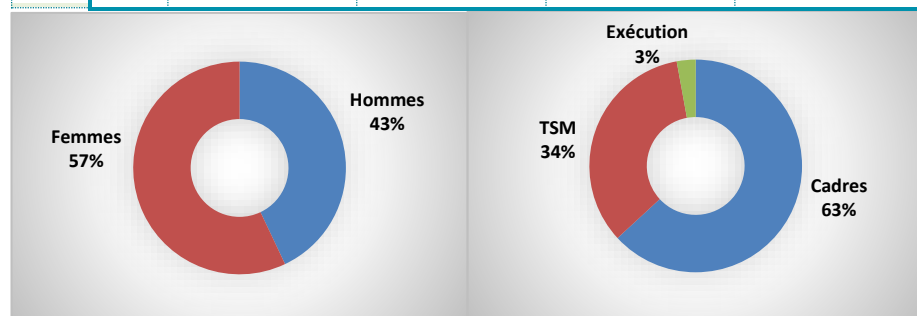
- les stagiaires scolaires
- les salariés détachés
- les salariés en congé de fin de carrière (CFC)
- les salariés en congé sans solde

Les salariés sont comptés pour un qu'ils soient à temps partiel ou à temps plein.

Les effectifs mixtes de ENGIE SA et d'EDF SA ne figurent pas dans ce bilan social, pour mémoire ces salariés sont 40 à fin 2022, contre 43 à fin 2021 et 45 à fin 2020 (pris en compte au prorata de leur part Gaz).

111. Effectif total au 31 décembre

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	1 244	375	27	1 646
	F	1 175	927	83	2 185
	Total	2 419	1 202	110	3 831
2021	H	1 320	414	28	1 762
	F	1 200	984	77	2 261
	Total	2 520	1 398	105	4 023
2020	H	1 345	447	29	1 821
	F	1 181	1 038	91	2 310
	Total	2 526	1 485	120	4 131



			Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	Statutaires	H	1 231	244	27	1 502
		F	1 162	723	83	1 968
		Total	2 393	967	110	3 470
	CDI Non Statutaires	H	6	-	-	6
		F	5	1	-	6
		Total	11	1	-	12
	CDD	H	7	131	-	138
		F	8	203	-	211
		Total	15	334	-	349
Tous		2 419	1 202	110	3 831	
2021	Statutaires	H	1 298	281	28	1 607
		F	1 187	771	76	2 034
		Total	2 485	1 052	104	3 641
	CDI Non Statutaires	H	11	-	-	11
		F	6	1	-	7
		Total	17	1	-	18
	CDD	H	11	133	-	144
		F	7	212	1	220
		Total	18	345	1	364
Tous		2 520	1 398	105	4 023	
2020	Statutaires	H	1 321	305	29	1 655
		F	1 165	818	89	2 072
		Total	2 486	1 123	118	3 727
	CDI Non Statutaires	H	13	-	-	13
		F	6	1	-	7
		Total	19	1	-	20
	CDD	H	11	142	-	153
		F	10	219	2	231
		Total	21	361	2	384
Tous		2 526	1 485	120	4 131	

112. Effectif permanent

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	1 167	283	21	1 471
	F	1 117	765	63	1 945
	Total	2 284	1 048	84	3 416
2021	Total	2 421	1 162	97	3 680
2020	Total	2 368	1 173	113	3 654

L'effectif permanent est constitué de l'ensemble des salariés présents à l'effectif du début à la fin de l'année.

1. Emploi

11. Effectifs

113. Nombre de salariés liés par un contrat à durée déterminée au 31 décembre

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	7	131	0	138
	F	8	203	0	211
	Total	15	334	0	349
2021	Total	18	345	1	364
2020	Total	21	361	2	384

Dont 332 alternants.

114. Effectif mensuel moyen de l'année

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	1 263	388	27	1 678
	F	1 184	942	78	2 203
	Total	2 447	1 330	104	3 881
2021	Total	2 525	1 436	113	4 074
2020	Total	2 493	1 448	133	4 074

L'effectif moyen est calculé comme le douzième de la somme des effectifs mensuels.

1. Emploi

11. Effectifs

115. Répartition par âge de l'effectif total au 31 décembre

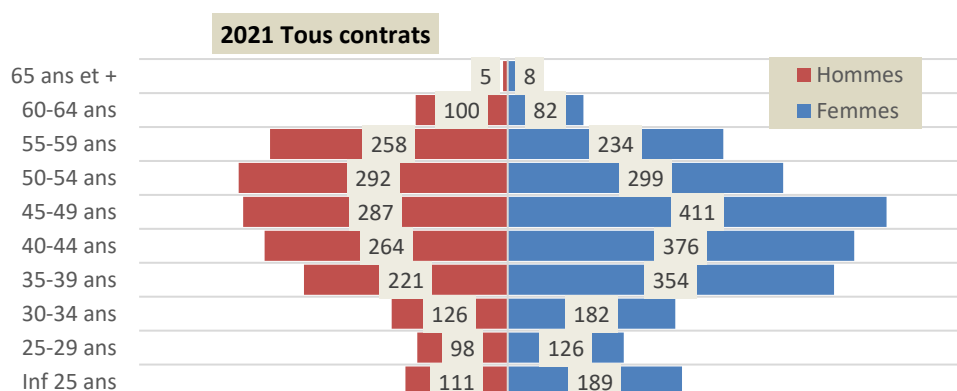
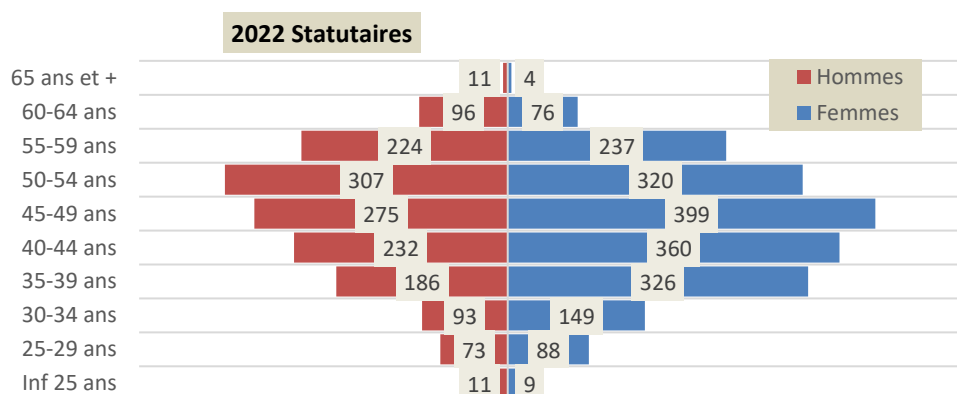
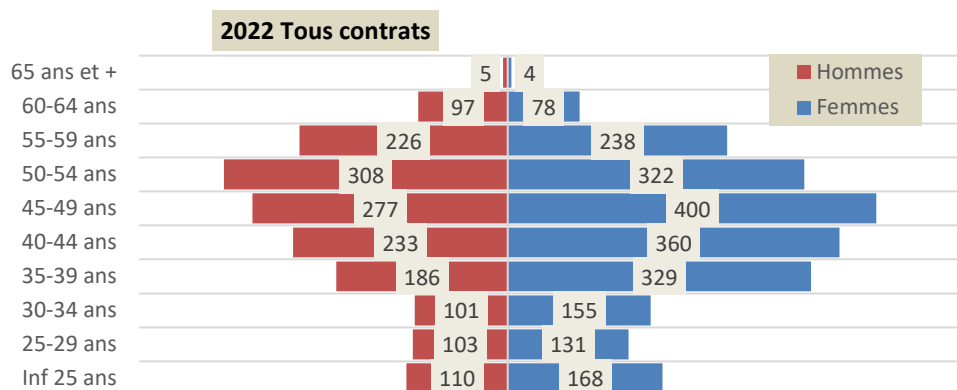
Tous		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total	Poids de chaque tranche d'âge dans l'effectif total 2022
Moins de 25 ans	H	6	103	1	110	
	F	9	158	1	168	
	Total	15	261	2	278	7,3%
De 25 à 29 ans	H	69	33	1	103	
	F	55	68	8	131	
	Total	124	101	9	234	6,1%
De 30 à 34 ans	H	74	25	2	101	
	F	91	55	9	155	
	Total	165	80	11	256	6,7 %
De 35 à 39 ans	H	141	41	4	186	
	F	154	153	22	329	
	Total	295	194	26	515	13,4%
De 40 à 44 ans	H	181	41	11	233	
	F	206	136	18	360	
	Total	387	177	29	593	15,5%
De 45 à 49 ans	H	227	45	5	277	
	F	259	133	8	400	
	Total	486	178	13	677	17,7%
De 50 à 54 ans	H	265	42	1	308	
	F	204	110	8	322	
	Total	469	152	9	630	16,4%
De 55 à 59 ans	H	187	37	2	226	
	F	144	87	7	238	
	Total	331	124	9	464	12,1%
De 60 à 64 ans	H	89	8		97	
	F	52	24	2	78	
	Total	141	32	2	175	4,6%
65 ans et >	H	5			5	
	F	1	3		4	
	Total	6	3		9	0,2%
Total Général	H	1 244	375	27	1 646	
	F	1 175	927	83	2 185	
	Total	2 419	1 302	110	3 831	

Statutaires		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total	Poids de chaque tranche d'âge dans l'effectif total 2022
Moins de 25 ans	H	6	4	1	11	0,6%
	F	7	1	1	9	
	Total	13	5	2	20	
De 25 à 29 ans	H	64	8	1	73	4,6%
	F	52	28	8	88	
	Total	116	36	9	161	
De 30 à 34 ans	H	73	18	2	93	7,0%
	F	89	51	9	140	
	Total	162	69	11	242	
De 35 à 39 ans	H	141	41	4	186	14,8%
	F	153	151	22	326	
	Total	294	192	26	512	
De 40 à 44 ans	H	180	41	11	232	17,1%
	F	206	136	18	360	
	Total	386	177	29	592	
De 45 à 49 ans	H	225	45	5	275	19,4%
	F	258	133	8	399	
	Total	483	178	13	674	
De 50 à 54 ans	H	264	42	1	307	18,1%
	F	202	110	8	627	
	Total	466	152	9	627	
De 55 à 59 ans	H	185	37	2	224	13,3%
	F	143	87	7	237	
	Total	328	124	9	461	
De 60 à 64 ans	H	88	8		96	5,0%
	F	51	23	2	76	
	Total	139	31	2	172	
65 ans et >	H	5			5	0,3%
	F	7	1	1	9	
	Total	12	1	1	14	
Total Général	H	1 231	244	27	1 502	
	F	1 162	723	83	1 968	
	Total	2 393	967	110	3 470	

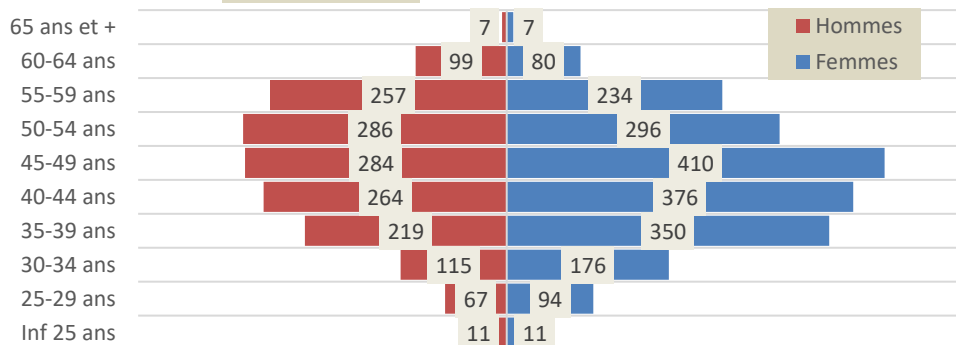
1. Emploi

11. Effectifs

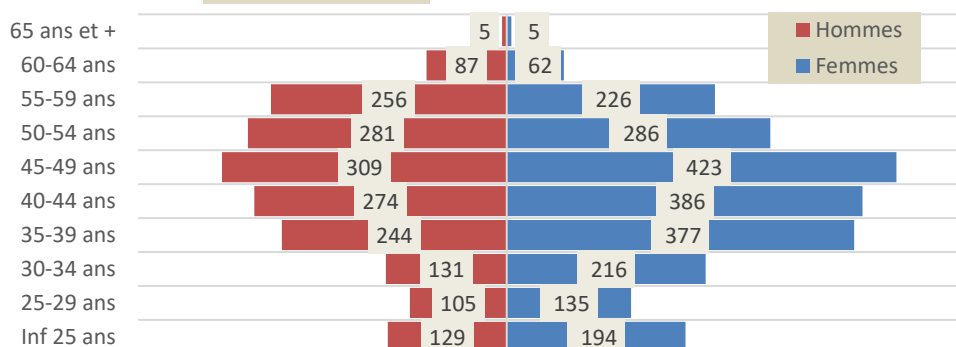
116. Répartition par âge de l'effectif total au 31 décembre (graphiques)



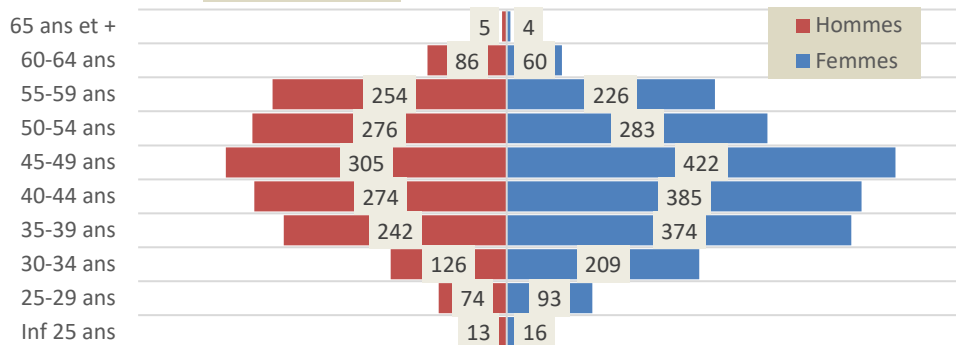
2021 Statutaires



2020 Tous contrats



2020 Statutaires



1. Emploi

11. Effectifs

117. Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon l'ancienneté

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
Moins de 5 ans	2022	484	95	31	610
	2021	468	102	12	582
	2020	477	139	10	626
De 5 à 10 ans	2022	268	132	15	415
	2021	370	234	37	641
	2020	409	278	53	740
De 10 à 15 ans	2022	494	2273	29	796
	2021	630	253	18	901
	2020	599	260	23	882
De 15 à 20 ans	2022	281	190	21	492
	2021	228	173	19	420
	2020	248	149	10	407
De 20 à 25 ans	2022	410	138	5	553
	2021	384	137	4	525
	2020	356	141	9	506
De 25 à 30 ans	2022	177	49	4	230
	2021	143	36	5	184
	2020	142	42	5	189
De 30 à 35 ans	2022	184	44	1	229
	2021	146	49	4	199
	2020	141	44	3	188
Plus de 35 ans	2022	106	47	4	157
	2021	130	68	5	203
	2020	130	70	5	205

Cet indicateur comptabilise l'ancienneté dans l'entreprise des salariés en CDI présents au 31 décembre.

17,5 %

11,9%

22,9%

14,1%

15,9%

6,6%

6,6 %

4,5%

1. Emploi

11. Effectifs

118. Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon la nationalité

Nationalité française

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	1 195	354	26	1 575
	F	1 116	870	82	2 068
	Total	2 311	1 224	108	3 643
2021	Total	2 410	1 338	104	3 852
2020	Total	2 418	1 432	119	3 969

Autres nationalités

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	49	21	1	71
	F	59	57	1	117
	Total	108	78	2	188
2021	Total	110	60	1	171
2020	Total	108	53	1	162

1. Emploi

11. Effectifs

119. Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon la structure de classification détaillée retenue dans l'entreprise

		Hommes	Femmes	Total
Sans plage	2022	384	383	767
	2021	402	366	768
	2020	426	375	801
Plage A	2022	206	159	365
	2021	214	171	385
	2020	216	174	390
Plage B	2022	316	268	584
	2021	325	268	593
	2020	326	252	578
Plage C	2022	311	322	633
	2021	346	321	667
	2020	347	323	670
Plage D	2022	192	277	469
	2021	208	301	509
	2020	222	296	518
Plage E	2022	22	102	124
	2021	26	101	127
	2020	25	105	130
Plage F	2022	111	335	446
	2021	119	350	469
	2020	126	352	478
Plage G	2022	76	250	326
	2021	91	286	377
	2020	101	320	421
Plage H	2022	28	89	117
	2021	146	93	239
	2020	32	113	145
Total	2022	1 646	2 185	3 831
	2021	1 762	2 261	4 023
	2020	1 821	2 310	4 131

La structure de classification retenue est la Méthode d'Entreprise d'Évaluation des Emplois dite M3E.

Les dirigeants et les cadres supérieurs ainsi que les salariés non statutaires ne sont pas rattachés à une plage M3E.

Au total 20 % des salariés sont dans ce cas.

La plage A et la plage B représentent respectivement 10 % et 15 % de l'effectif total

Les femmes représentent

- 44 % de l'effectif en plage A
- 46 % de l'effectif en plage B
- 76 % de l'effectif en plage H

La plage A regroupe

- 7 % de l'effectif féminin
- 13 % de l'effectif masculin.

1. Emploi

11. Effectifs

119 Bis. Répartition de l'effectif total au 31 décembre par CSP

		Cadres Dirigeants	Cadres Supérieurs	Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	59	133	1 052	375	27	1 646
	F	25	85	1 065	927	83	2 185
	Total	84	218	2 117	1 302	110	3 831
2021	H	61	145	1 114	414	28	1 762
	F	22	89	1 089	984	77	2 261
	Total	83	234	2 203	1 398	105	4 023
2020	H	53	150	1 142	447	29	1 821
	F	22	79	1 080	1 038	91	2 310
	Total	75	229	2 222	1 485	120	4 131

- Cadres dirigeants 2%
- Cadres supérieurs 6%
- Cadres 55%
- Maîtrise 34%
- Exécution 3%

Nota : dans les autres indicateurs, cadres dirigeants et cadres supérieurs sont regroupés dans le collège cadres

1. Emploi

12. Travailleurs extérieurs

121. Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure

Travailleurs extérieurs	2022	437
	2021	414
	2020	423

On retient dans cet indicateur les salariés dont ENGIE SA connaît le nombre parce qu'il figure dans le contrat signé avec l'entreprise extérieure, et qui exercent leurs activités sur un lieu de travail commun avec les salariés de ENGIE SA et sur des missions communes (ces 3 conditions devant être remplies).

122. Nombre de stagiaires scolaires

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	0	87	0	87
	F	0	89	0	89
	Total	0	176	0	176
2021	Total	0	267	1	268
2020	Total	0	213	7	220

123. Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires

Travailleurs temporaires	2022	75
	2021	71
	2020	89

Est considéré comme travailleur temporaire, toute personne mise à disposition de la société par une entreprise de travail temporaire.

Le nombre moyen mensuel est le résultat de la somme du nombre de travailleurs temporaires de chaque mois de l'année divisée par 12

124. Durée moyenne des contrats de travail temporaire (en jours)

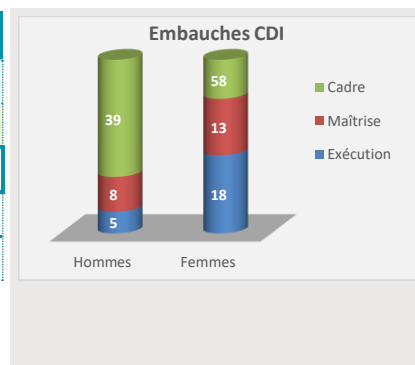
Travailleurs temporaires	2022	93
	2021	65
	2020	118

1. Emploi

13. Embauches

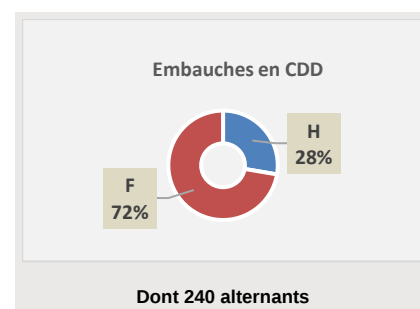
131. Nombre d'embauches en contrats à durée indéterminée

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	39	8	5	52
	F	27	13	18	58
	Total	66	21	23	110
2021	Total	63	6	7	76
2020	Total	105	18	0	123



132. Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée (dont alternants)

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	2	94	0	96
	F	5	146	0	151
	Total	7	240	0	247
2021	Total	8	257	0	265
2020	Total	11	294	2	307



133. Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	0	69	0	69
	F	1	111	0	112
	Total	1	180	0	181
2021	Total	21	211	0	233
2020	Total	21	242	2	265

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI ou CDD figurent dans cet indicateur.
Les salariés non statutaires embauchés en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou en contrat aidé figurent dans cet indicateur.

Au total 51% des salariés embauchés en 2022 ont moins de 25 ans

1. Emploi

14. Départs

141. Total des départs

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	150	113	4	267
	F	105	199	10	314
	Total	255	312	14	581
2021	Total	207	346	14	567
2020	Total	202	304	14	520

Cet indicateur totalise les départs pour les motifs suivants :

- Démission, retraite, CFC, licenciement, fin de CDD, fin de contrat d'apprentissage
- Départs vers des sociétés du Groupe
- Départs vers des sociétés IEG hors Groupe
- Ruptures conventionnelles

Départs sauf fin CDD

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	142	19	4	165
	F	99	48	9	156
	Total	241	67	13	321
2021	Total	198	73	13	284
2020	Total	195	81	14	290

142. Nombre de démissions

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	44	8	1	53
	F	53	18	3	74
	Total	97	26	4	127
2021	Total	65	15	6	86
2020	Total	42	22	2	66

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires (CDI et CDD) figurent dans cet indicateur. Cet indicateur comprend 36 ruptures conventionnelles et 24 départs vers des sociétés IEG hors Groupe

143. Nombre de licenciements pour cause économique

Sans objet

144. Nombre de licenciements pour d'autres causes

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	2	1	0	3
	F	0	0	0	0
	Total	2	1	0	3
2021	Total	4	0	0	4
2020	Total	5	0	0	5

1. Emploi

14. Départs

145. Nombre de fins de contrats à durée déterminée

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	8	94	0	102
	F	6	151	1	158
	Total	14	2459	1	260
2021	Total	10	269	1	280
2020	Total	7	220	0	227

Y compris 249 fins de contrat d'alternance

146. Nombre de départs au cours de la période d'essai

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	0	2	0	2
	F	0	1	0	1
	Total	0	3	0	3
2021	Total	1	0	0	1
2020	Total	3	1	0	4

Cet indicateur comptabilise également les départs au cours du stage statutaire

NB les démissions sont décomptées dans l'indicateur 142

147. Nombre de mutations à l'intérieur de la société

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	22	2	0	24
	F	22	2	0	24
	Total	44	4	0	48
2021	Total	19	11	0	30
2020	Total	36	6	1	43

Cet indicateur prend en compte
Les mutations Inter-établissements au sein d'ENGIE SA
(BtoC, E&C, Energies Renouvelables, GEM, Generation, Corporate et GBS)

147bis. Nombre de mutations de ENGIE SA vers des sociétés du Groupe

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	55	5	0	60
	F	24	5	1	30
	Total	79	10	1	90
2021	Total	50	15	3	68
2020	Total	67	25	5	97

Cet indicateur prend en compte la mobilité Groupe

1. Emploi

14. Départs

148. Nombre de départs en retraite

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	38	4	3	45
	F	22	24	4	50
	Total	60	28	7	95
2021	Total	73	42	4	119
2020	Total	63	34	5	102

Cet indicateur prend en compte les départs en retraite et les départs en CFC (Congé Fin de Carrière)

Nombre de départs en congés fin de carrière (CFC) enregistrés dans l'année

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	27	9	1	37
	F	8	9	2	19
	Total	35	18	3	56
2021	Total	5	1	0	6
2020	Total	2	0	0	2

Total départ en retraite

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	65	13	4	82
	F	30	33	6	69
	Total	95	46	10	151
2021	Total	78	43	7	125
2020	Total	65	34	5	104

149. Nombre de décès

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	1	0	0	1
	F	0	1	0	1
	Total	1	1	0	2
2021	Total	3	1	0	4
2020	Total	4	0	1	5

1. Emploi

15. Promotion

151. Nombre de salariés promus dans l'année dans une catégorie supérieure (plage M3E)

		Hommes	Femmes	Total
Plage A	2022	18	10	28
	2021	11	12	23
	2020	17	15	32
Plage B	2022	29	26	55
	2021	18	21	39
	2020	22	20	42
Plage C	2022	17	34	51
	2021	21	33	54
	2020	22	25	47
Plage D	2022	9	21	30
	2021	11	29	40
	2020	8	27	35
Plage E	2022	5	13	18
	2021	6	9	15
	2020	0	15	15
Plage F	2022	8	27	35
	2021	5	32	37
	2020	13	24	37
Plage G	2022	2	12	14
	2021	2	8	10
	2020	4	10	14
Plage H	2022	0	0	0
	2021	0	1	1
	2020	0	0	0
Total	2022	88	143	231
	2021	74	145	219
	2020	109	161	270

La structure de classification retenue est la Méthode d'Entreprise d'Évaluation des Emplois dite M3E.

151bis. Nombre de salariés promus dans l'année dans un collège supérieur

		Cadres	Maîtrise	Total
2022	H	15	1	16
	F	21	5	26
	Total	36	6	42
2021	Total	35	7	42
2020	Total	31	15	46

1. Emploi

16. Chômage

161. Nombre de salariés mis en chômage partiel pendant l'année considérée

Sans objet

162. Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée

Sans objet

1. Emploi

17. Travailleurs handicapés

171. Nombre de personnes handicapées au 31 décembre

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	24	21	11	56
	F	34	36	12	82
	Total	58	57	23	138
2021	Total	56	74	24	154
2020	Total	55	72	28	155

Le nombre de salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'élève à 138 à fin 2022 au sein de ENGIE SA.

Le taux global d'emploi de ENGIE SA à fin 2022 est de 3,6 %.

172. Nombre de personnes handicapées à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise, employées au 31 décembre

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	Total	0	0	0	0
2021	Total	0	0	0	0
2020	Total	0	0	0	0

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI ou CDD figurent dans cet indicateur.

1. Emploi

18. Absentéisme

181. Nombre d'heures d'absence (hors congés et conflits)

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	43 742	27 934	4 461	76 137
	F	67 187	100 520	19 303	187 010
	Total	110 929	128 454	23 764	263 848
2021	Total	108 911	123 507	30 537	262 956
2020	Total	94 401	119 050	37 053	250 505

L'ensemble des salariés statutaires et non statutaires en CDI figurent dans cet indicateur, et sont comptés au 31 décembre de l'année.

Cet indicateur comptabilise les absences pour maladie, pour accidents du travail et de trajet, pour maladie professionnelle et les absences non rémunérées.

182. Nombre d'heures théoriques travaillées

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	2 286 388	461 152	46 444	2 793 983
	F	2 110 857	1 266 595	135 739	3 513 191
	Total	4 397 245	1 727 747	182 183	6 307 175
2021	Total	4 552 459	1 891 000	195 975	6 639 434
2020	Total	4 611 392	2 035 509	230 855	6 877 756

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI figurent dans cet indicateur.

Cet indicateur comptabilise l'ensemble des heures dues par les salariés (dont la journée de solidarité) selon l'aménagement de leur temps de travail.

183. Nombre d'heures d'absence pour maladie

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	42 790	27 755	4 461	75 007
	F	64 028	99 202	19 292	182 522
	Total	106 818	126 957	23 753	257 529
2021	Total	105 742	122 661	30 149	258 553
2020	Total	90 981	117 702	36 597	245 280

Les salariés en CDI figurent dans cet indicateur.

Il comptabilise les heures d'absences pour maladie et pour longue maladie soit un taux de 4,08% calculé à partir du nombre d'heures théoriques travaillées (indicateur 182)

184. Répartition des absences pour maladie selon leur durée (en nombre d'heures)

Maladie (hors longue maladie)

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	35 668	17 258	3001	52 928
	F	49 694	79 429	14 319	143 442
	Total	82 362	96 688	17 320	196 370
2021	Total	73 876	92 653	14 934	181 463
2020	Total	77 751	91 046	19 898	188 695

Soit un taux d'absentéisme pour maladie (hors longue maladie) de 3,11%

1. Emploi

18. Absentéisme

184. Répartition des absences pour maladie selon leur durée (en nombre d'heures)

Longue maladie					
		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	10 122	10 497	1 460	22 079
	F	14 334	19 772	4 974	39 080
	Total	24 456	30 269	6 434	61 159
2021	Total	31 866	30 008	15 215	77 089
2020	Total	13 230	26 656	16 699	56 586

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI figurent dans cet indicateur

185. Nombre d'heures d'absence pour accidents du travail et de trajet ou maladies professionnelles

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	350	0	0	350
	F	2 535	241	0	2 776
	Total	2 885	241	0	3 126
2021	Total	2 240	129	0	2 369
2020	Total	662	629	70	1 361

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI figurent dans cet indicateur.

186. Nombre d'heures d'absence pour maternité ou paternité

Congé de maternité					
		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	Total	26 458	16 088	1 643	44 190
2021	Total	39 490	19 200	3 131	61 821
2020	Total	19 501	24 713	6 505	50 810

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI figurent dans cet indicateur

Congé de paternité					
		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	Total	3 880	932	114	4 926
2021	Total	3 052	536	0	3 588
2020	Total	2 322	383	79	2 784

1. Emploi

18. Absentéisme

187. Nombre d'heures d'absence pour événements familiaux

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	7 671	2 174	378	10 223
	F	10 529	9 024	1 029	20 582
	Total	18 200	11 198	1 408	30 805
2021	Total	19 678	12 132	1 403	33 212
2020	Total	19 270	12 940	1 820	34 030

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI figurent dans cet indicateur.

Cet indicateur restitue les heures d'absence « congé parent » (ex « mère de famille »), « enfant malade » et autres congés spéciaux familiaux.

188. Nombre d'heures d'absence pour grèves

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	375	611	50	1 036
	F	133	624	186	943
	Total	508	1 235	236	1 979
2021	Total	300	903	84	1 287
2020	Total	670	1 843	533	3 046

2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2. Rémunérations et charges accessoires

21. Montant des rémunérations

211. Rémunération mensuelle moyenne (par Position M3E) en €

Hors Cadres Supérieurs et Dirigeants				
		Hommes	Femmes	Total
Plage A	2022	9 212	8 717	8 897
	2021	8 729	8 301	8 536
	2020	9 178	7 848	8 602
Plage B	2022	7 622	7 140	7 408
	2021	7 260	6 761	7 040
	2020	7 087	6 618	6 877
Plage C	2022	5 937	5 536	5 742
	2021	5 693	5 514	5 608
	2020	5 627	5 278	5 461
Plage D	2022	4 735	4 741	4 738
	2021	4 740	4 586	4 651
	2020	4 667	4 459	4 550
Plage E	2022	3 998	4 703	4 545
	2021	4 655	4 421	4 470
	2020	4 227	4 503	4 453
Plage F	2022	4 182	4 111	4 130
	2021	4 097	3 968	4 001
	2020	3 907	4 113	4 060
Plage G	2022	3 375	3 465	3 441
	2021	3 659	3 327	3 409
	2020	3 127	3 155	3 148
Plage H	2022	2 904	2 762	2 796
	2021	2 817	3 371	3 251
	2020	2 815	2 740	2 756
Plage I	2022			
	2021	-	-	-
	2020	-	-	-
Total	2022	6 241	5 205	5 652
	2021	5 990	4 966	5 395
	2020	5 919	4 770	5 252

2. Rémunérations et charges accessoires

21. Montant des rémunérations

211bis. Rémunération mensuelle moyenne par CSP (avec Cadres supérieurs et Dirigeants).

		Cadres Supérieurs et Dirigeants	Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	12 802	7 010	3 173	2 305	6 704
	F	12 103	6 301	3 022	2 640	5 096
	Total	12 556	6 657	3 129	2 388	5 795
2021	H	11 932	6 742	3 025	2 531	6 359
	F	10 891	6 063	3 055	2 400	4 796
	Total	11 581	6 410	3 046	2 432	5 482
2020	H	11 707	6 613	2 961	2 498	6 207
	F	11 090	5 905	3 021	2 315	4 653
	Total	11 510	6 271	3 003	2 356	5 340

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI ou en CDD figurent dans cet indicateur.

Cet indicateur, exprimé en euros, représente l'ensemble des rémunérations, primes ou indemnités entrant dans le brut annuel imposable

212 Part des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration de salaire (avec cadres supérieurs et dirigeants)

		Cadres Supérieurs et Dirigeants	Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	0,25	0,18	0,11	0,12	0,19
	F	0,25	0,16	0,10	0,10	0,15
	Total	0,25	0,17	0,10	0,11	0,17
2021	H	0,22	0,18	0,12	0,09	0,18
	F	0,18	0,15	0,10	0,14	0,14
	Total	0,21	0,17	0,11	0,12	0,16
2020	H	0,25	0,19	0,13	0,11	0,19
	F	0,24	0,16	0,12	0,10	0,15
	Total	0,24	0,18	0,12	0,11	0,17

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI ou en CDD figurent dans cet indicateur.

Cet indicateur, exprimé en euros, représente l'ensemble des primes ou indemnités entrant dans le brut annuel imposable

Quelques exemples :

- Rémunération de la performance
- Indemnité mariage
- Indemnité de naissance
- Indemnités liées à la mobilité
- Indemnité de départ en inactivité
- Médaille IEG
- Etc.

2. Rémunérations et charges accessoires

21. Montant des rémunérations

213. Grille des rémunérations avec Cadres supérieurs et Dirigeants

2022 Tranches de rémunération	Femme		Homme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 20 000 €	73	3,8%	40	2,7%	113	3,3%
>= 20 000 € et < 25 000 €	37	1,9%	15	1,0%	52	1,5%
>= 25 000 € et < 30 000 €	68	3,5%	25	1,7%	93	2,7%
>= 30 000 € et < 35 000 €	142	7,3%	43	2,9%	185	5,4%
>= 35 000 € et < 40 000 €	160	8,2%	50	3,4%	210	6,1%
>= 40 000 € et < 45 000 €	192	9,9%	61	4,1%	253	7,4%
>= 45 000 € et < 50 000 €	138	7,1%	71	4,8%	209	6,1%
>= 50 000 € et < 55 000 €	134	6,9%	84	5,7%	218	6,4%
>= 55 000 € et < 60 000 €	125	6,4%	86	5,8%	211	6,2%
>= 60 000 € et < 65 000 €	110	5,7%	89	6,1%	199	5,8%
>= 65 000 € et < 70 000 €	126	6,5%	79	5,4%	205	6,0%
>= 70 000 € et < 75 000 €	106	5,4%	75	5,1%	181	5,3%
>= 75 000 € et < 80 000 €	86	4,4%	85	5,8%	171	5,0%
>= 80 000 € et < 85 000 €	61	3,1%	73	5,0%	134	3,9%
>= 85 000 € et < 90 000 €	64	3,3%	69	4,7%	133	3,9%
>= 90 000 € et < 95 000 €	45	2,3%	66	4,5%	111	3,2%
>= 95 000 € et < 100 000 €	50	2,6%	58	3,9%	108	3,2%
>= 100 000 € et < 105 000 €	34	1,7%	62	4,2%	96	2,8%
>= 105 000 € et < 110 000 €	35	1,8%	53	3,6%	88	2,6%
>= 110 000 €	159	8,2%	287	19,5%	446	13,1%
	1 945	100,0%	1 471	100,0%	3 416	100,0%
2021	Femme		Homme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 20 000 €	100	4,8%	48	3,0%	148	4,0%
>= 20 000 € et < 25 000 €	14	0,7%	4	0,2%	18	0,5%
>= 25 000 € et < 30 000 €	51	2,5%	14	0,9%	65	1,8%
>= 30 000 € et < 35 000 €	128	6,2%	34	2,1%	162	4,4%
>= 35 000 € et < 40 000 €	180	8,7%	67	4,1%	247	6,7%
>= 40 000 € et < 45 000 €	210	10,2%	75	4,6%	285	7,7%
>= 45 000 € et < 50 000 €	175	8,5%	84	5,2%	259	7,0%
>= 50 000 € et < 55 000 €	155	7,5%	103	6,4%	258	7,0%
>= 55 000 € et < 60 000 €	147	7,1%	77	4,8%	224	6,1%
>= 60 000 € et < 65 000 €	133	6,4%	85	5,3%	218	5,9%
>= 65 000 € et < 70 000 €	119	5,8%	100	6,2%	219	6,0%
>= 70 000 € et < 75 000 €	111	5,4%	109	6,7%	220	6,0%
>= 75 000 € et < 80 000 €	78	3,8%	103	6,4%	181	4,9%
>= 80 000 € et < 85 000 €	80	3,9%	85	5,3%	165	4,5%
>= 85 000 € et < 90 000 €	64	3,1%	86	5,3%	150	4,1%
>= 90 000 € et < 95 000 €	66	3,2%	66	4,1%	132	3,6%
>= 95 000 € et < 100 000 €	47	2,3%	65	4,0%	112	3,0%
>= 100 000 € et < 105 000 €	41	2,0%	61	3,8%	102	2,8%
>= 105 000 € et < 110 000 €	24	1,2%	53	3,3%	77	2,1%
>= 110 000 €	141	6,8%	297	18,4%	438	11,9%
	2 064	100,0%	1 616	100,0%	3 680	100,0%
2020	Femme		Homme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 20 000 €	73	3,7%	53	3,3%	128	3,5%
>= 20 000 € et < 25 000 €	26	1,3%	8	0,5%	34	0,9%

Les tranches de rémunération moyenne annuelle sont établies à partir de l'ensemble des rémunérations, primes ou indemnités entrant dans le brut annuel imposable.

Sont concernés les salariés permanents payés dans l'année, statutaires et non statutaires.

>= 25 000 € et < 30 000 €	75	3,7%	24	1,5%	99	2,7%
>= 30 000 € et < 35 000 €	173	8,5%	44	2,7%	217	5,9%
>= 35 000 € et < 40 000 €	189	9,3%	68	4,2%	257	7,0%
>= 40 000 € et < 45 000 €	200	9,9%	88	5,4%	288	7,9%
>= 45 000 € et < 50 000 €	173	8,5%	89	5,5%	262	7,2%
>= 50 000 € et < 55 000 €	157	7,7%	92	5,7%	249	6,8%
>= 55 000 € et < 60 000 €	159	7,8%	95	5,8%	254	7,0%
>= 60 000 € et < 65 000 €	112	5,5%	90	5,5%	202	5,5%
>= 65 000 € et < 70 000 €	122	6,0%	111	6,8%	233	6,4%
>= 70 000 € et < 75 000 €	94	4,6%	93	5,7%	187	5,1%
>= 75 000 € et < 80 000 €	80	3,9%	100	6,2%	180	4,9%
>= 80 000 € et < 85 000 €	66	3,3%	92	5,7%	158	4,3%
>= 85 000 € et < 90 000 €	62	3,1%	87	5,4%	149	4,1%
>= 90 000 € et < 95 000 €	50	2,5%	69	4,2%	119	3,3%
>= 95 000 € et < 100 000 €	51	2,5%	63	3,9%	114	3,1%
>= 100 000 € et < 105 000 €	47	2,3%	63	3,9%	110	3,0%
>= 105 000 € et < 110 000 €	28	1,4%	50	3,1%	78	2,1%
>= 110 000 €	92	4,5%	246	15,1%	338	9,3%
	2 029	100%	1 625	100%	3 654	100%

2. Rémunérations et charges accessoires

22. Hiérarchie des rémunérations

221. Rapport entre la rémunération moyenne des cadres et la rémunération moyenne des salariés d'exécution

	Rapport Cadres / Exécution	Rapport Cadres (Cadres Supérieurs et Dirigeants inclus) / Exécution
2022	2,78	3,10
2021	2,64	2,89
2020	2,66	2,92

Calcul portant sur l'ensemble des rémunérations, primes ou indemnités entrant dans le Brut annuel imposable des CSP comparées (indicateur 211 bis).

La population est constituée des salariés statutaires et non statutaires (CDI et CDD)

222. Montant global des 10 rémunérations annuelles les plus élevées

Montant global (€)	2022	2 900 248
	2021	2 472 385
	2020	2 686 763

Les montants portent sur l'ensemble des rémunérations, primes ou indemnités entrant dans le Brut annuel imposable.

La population est constituée des salariés statutaires et non statutaires (CDI.CDD) y compris les cadres dirigeants.

Cet indicateur est exprimé en euros.

2. Rémunérations et charges accessoires

23. Mode de calcul des rémunérations

231. Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement

Sans objet

232. Pourcentage des salariés d'exécution payés au mois sur la base de l'horaire affiché

Mensualisation	2022	100%
	2021	100%
	2020	100%

2. Rémunérations et charges accessoires

24. Charges accessoires

241. Avantages sociaux dans l'entreprise

Liste des principaux avantages sociaux
Se reporter au Statut National du Personnel des Industries Electriques et Gazières et à ses textes d'application.
Prime de mariage, d'union
Prime de naissance
Indemnité de frais d'études
Indemnité de garde
Indemnité de secours immédiat de décès
Indemnité de départ en inactivité
Indemnités et congés pour événements familiaux
Mesures bénévoles
Avantages en nature
Régime spécial de retraite
Régime spécial complémentaire maladie
Activités sociales et culturelles financées via le 1%

242. Montants des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel

		Versements (K€)
Entreprises de travail temporaire	2022	8 801
	2021	13 107
	2020	12 532
Autres entreprises	2022	132 972
	2021	124 977
	2020	233 517
Total	2022	146 673
	2021	138 084
	2020	246 060

Cet indicateur est présenté hors taxes.

La rubrique « Autres entreprises » désigne des entreprises du Groupe. Forte augmentation en 2020 car transformation de l'« Article 39 » en « Article 82 » refacturée par ENGIE Management Company

25. Charge salariale globale

251. Frais de personnel rapportés au chiffre d'affaires H.T

F.P./C.A.	2022	0,7%
	2021	1.4%
	2020	2,7%

Les Frais de Personnel incluent

- les salaires fixes et variables
- les primes et indemnités constitutifs des rémunérations complémentaires
- la provision pour congés payés
- les dépenses annuelles prévisibles liées à l'épargne salariale, aux CET, aux attributions gratuites d'actions ainsi que les charges sociales dont les charges de retraite.

2. Rémunérations et charges accessoires

26. Participation financière des salariés

261. Montant global de la réserve de participation

Sans objet

262. Montant moyen de l'intéressement par salarié bénéficiaire (€)

	Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	5 019	3 056	2 810	4 230
2021	4 888	2 975	2 739	4 119
2020	4 504	2 751	2 656	3 787

Montant de l'intéressement de l'exercice 2022 attribué en 2023 (en €).

Un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 2021 pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

263. Part du capital détenu par les salariés du Groupe grâce à l'actionnariat salarié

Part du capital en %	2022	3,90%
	2021	3,20%
	2020	3,20%

Augmentation en 2022 suite au programme Link 2022

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

3. Conditions d'hygiène et de sécurité

31. Accidents de travail et de trajet

L'effectif pris en compte est l'effectif au sens de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et comprend tous les salariés statutaires ou non statutaires liés à ENGIE par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, calculés au prorata de leur % temps partiel. Sont donc exclus, les salariés ayant une suspension du contrat de travail, et les détachés.

311. Nombre d'accidents de travail (en service) avec arrêt de travail et taux de fréquence

Nombre d'accidents

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	0	4	0	4
	F	1	3	0	4
	Total	1	7	0	8
2021	Total	2	2	0	4
2020	Total	1	2	1	4

Taux de fréquence

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	0	7,28	0	1,67
	F	0,63	2,43	0	1,38
	Total	0,29	3,93	0	1,51
2021	Total	0,57	1,39	0	0,79
2020	Total	0,28	1,33	7,88	0,77

Le taux de fréquence est égal au calcul suivant :
nombre d'accidents avec arrêt de travail * 10⁶ /
nombre d'heures réelles de travail (Indic 411)

Le nombre d'heures réelles de travail comptabilise l'ensemble des heures dues par les salariés à l'effectif (au sens défini par la C.N.A.M.) selon l'aménagement de leur temps de travail, augmenté des heures supplémentaires et diminué des absences.

312. Nombre de jours perdus à la suite d'accidents (en service) et taux de gravité

Nombre de jours perdus à la suite d'accidents

	Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	10	25	0	35
2021	143	40	0	183
2020	14	69	10	93

Taux de gravité

	Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	0,0029	0,0140	0,0000	0,0066
2021	0,0404	0,0278	0,0000	0,0359
2020	0,0039	0,0459	0,0788	0,0179

Le taux de gravité est égal au calcul suivant :
nombre de jours perdus * 10³ / nombre d'heures réelles de travail

3. Conditions d'hygiène et de sécurité

31. Accidents de travail et de trajet

313. Nombre d'incapacités permanentes partielles notifiées à l'entreprise au cours de l'année

Incapacités permanentes	2022	0
	2021	0
	2020	0

Cet indicateur restitue le nombre d'accidents du travail ou de trajet avec incapacité permanente partielle notifiés par la CNIEG (Caisse Nationale des IEG) au cours de l'année indiquée.

314. Nombre d'accidents mortels

		Accidents de travail	Accidents de trajet
2022	H	0	0
	F	0	0
	Total	0	0
2021	Total	0	0
2020	Total	0	0

Cet indicateur restitue le nombre de décès déclarés à la CPAM suite à un accident de travail en service ou à un accident de trajet.

315. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	1	0	0	1
	F	8	3	0	11
	Total	9	3	0	12
2021	Total	3	2	0	5
2020	Total	2	5	2	9

3. Conditions d'hygiène et de sécurité

31. Accidents de travail et de trajet

316. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou prestataire de service dans l'entreprise

	Avec arrêt de travail	Sans arrêt de travail	Décès
2022	1	0	1
2021	1	0	0
2020	0	1	0

317. Taux et montant de la cotisation Sécurité Sociale d'accidents de travail

Taux de la cotisation

Statutaires	2022	0,18%
	2021	0,2%
	2020	0,2%

Cet indicateur se rapporte aux versements effectués au système d'indemnisation propre aux IEG.

Montant de la cotisation (K€)

Statutaires	2022	482
	2021	529
	2020	605

Le montant de la cotisation Sécurité Sociale d'accidents du travail est présenté en milliers d'euros.

3 Conditions d'hygiène et de sécurité

32. Répartition des accidents par éléments matériels

321. Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves

Code 32 à 40	2022	0
	2021	0
	2020	0

322. Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation

Code 02	2022	0
	2021	0
	2020	1

323. Nombre d'accidents occasionnés par des machines

Codes 09 à 30	2022	0
	2021	0
	2020	0

324. Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage –

Codes 01, 03, 04, 06, 07, 08	2022	5
	2021	0
	2020	5

325. Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement.

Code 05	2022	0
	2021	0
	2020	0

326. Autres cas

Codes 31, 98 et 99	2022	2
	2021	3
	2020	6

Définition de l'ensemble des codes :

- code 01 : accidents de plain-pied ;
- code 02 : chutes avec dénivellation ;
- code 03 : objets en cours de manipulation ;
- code 04 : objets en cours de transport manuel ;
- code 05 : objets en mouvement accidentel ;
- code 06 : appareils de levage et de manutention ;
- code 07 : appareils de levage et d'amarrage ;
- code 08 : véhicules (sauf chariot de manutention) ;
- code 09 : machines fournissant de l'énergie ;
- code 10 : organes de transmission ;
- code 11 : machines à broyer ;
- code 12 : machines à malaxer ou à mélanger ;
- code 13 : machines à cribler ;
- code 14 : presses mécaniques et pilons ;
- code 15 : machines à presser, à mouler ;
- code 16 : machines à cylindres ;
- code 17 : machines à couper (sauf scies) ;
- code 18 : scies ;
- code 19 : machines à percer les métaux ;
- code 20 : machines à percer le bois ;
- code 21 : machines à meuler ;
- code 22 : machines et matériel à souder ;
- code 23 : machines à riveter ;
- code 24 : machines à remplir et à emballer ;
- code 25 : machines à effiloche et à battre ;
- code 26 : machines de filature ;
- code 27 : engins et matériel de terrassement ;
- code 28 : machines diverses ;
- code 29 : machines non précisées ;
- code 30 : outils mécaniques tenus à la main ;
- code 31 : outils individuels à main ;
- code 32 : appareils à pression ;
- code 33 : appareils avec produits ;
- code 34 : appareils et installations frigorifiques ;
- code 35 : appareils avec produits caustiques ;
- code 36 : vapeurs, gaz et poussières ;
- code 37 : matières et combustibles en flamme ;
- code 38 : matières explosives ;
- code 39 : électricité ;
- code 40 : rayonnements ;
- code 98 : divers (incendies, rixes ...) ;
- code 99 : déclarations non classées.

3. Conditions d'hygiène et de sécurité

33. Maladies professionnelles

331. Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année

Maladies professionnelles	Nombre	2022	0
		2021	2
		2020	0
	Dénomination	-	-

332. Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel

Affections pathologiques	2022	0
	2021	0
	2020	0

Cette valeur collectée auprès des unités peut contenir une collecte multiple pour un procédé identique.

333. Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles

Déclarations	2022	0
	2021	0
	2020	0

Cette valeur collectée auprès des unités peut contenir une collecte multiple pour un procédé identique.

3. Conditions d'hygiène et de sécurité

34. Comité santé sécurité et conditions de travail

341. Nombre de CSSCT Centrale

CSSCT	2022	2
	2021	6
	2020	6

342. Nombre de réunions CSSCT dont CSSCT Central

CSSCT	2022	36
	2021	33
	2020	29

Conditions d'hygiène et de sécurité

35. Dépenses en matière de sécurité

351. Effectif formé à la sécurité dans l'année

Prévention Sécurité Santé Autres	2022	4414
	2021	2 860
	2020	3 514

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI ou en CDD figurent dans cet indicateur.

Si un agent a suivi plusieurs stages du même domaine, il est compté une seule fois pour ce domaine.

Dont Incendie	2022	1066
	2021	265
	2020	266

Dont Secourisme	2022	767
	2021	361
	2020	275

352. Montant des dépenses de sécurité effectuées au cours de l'année

Montant (€)	2022	334 071
	2021	352 094
	2020	411 982

Cet indicateur présenté en euros comprend notamment

- les dépenses d'achat de matériel de sécurité spécialisé,
- les dépenses d'exécution de travaux visant à la sécurité du personnel
- les salaires et charges des personnels de sécurité
- les coûts de formation à la sécurité des stagiaires.

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4. Autres conditions de travail

41. Durée et aménagement du temps de travail

411. Nombre d'heures réelles de travail dans l'année

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	1 806 481	549 391	32 975	2 388 847
	F	1 585 610	1 232 345	76 748	2 894 702
	Total	3 392 090	1 781 736	109 722	5 283 549
2021	Total	3 571 032	1 994 571	118 030	5 683 633
2020	Total	3 561 110	1 501 701	126 886	5 189 697

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI figurent dans cet indicateur.

Cet indicateur comptabilise l'ensemble des heures dues par les salariés selon l'aménagement de leur temps de travail augmenté des heures supplémentaires et diminué des absences.

412. Nombre de salariés ayant bénéficié de repos compensateur

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	42	17	0	59
	F	23	35	3	61
	Total	65	52	3	120
2021	Total	40	44	1	85
2020	Total	42	36	2	80

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI figurent dans cet indicateur.

Un salarié ayant bénéficié de plusieurs repos durant l'exercice sera compté une seule fois sauf s'il a changé de collègue.

4. Autres conditions de travail

414. Nombre de salariés à temps partiel au 31 décembre (hors RCTT)

<20 h

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	2	1	0	3
	F	3	18	9	30
	Total	5	19	9	33
2021	Total	5	24	12	41
2020	Total	6	28	11	45

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI ou CDD figurent dans cet indicateur.

De 20 h à < 30 h

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	2	9	3	14
	F	12	59	15	86
	Total	14	68	18	100
2021	Total	16	71	21	108
2020	Total	19	76	25	120

De 30 h à < 35 h

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	4	27	1	32
	F	25	115	10	150
	Total	29	142	11	182
2021	Total	35	116	16	167
2020	Total	39	122	20	181

Ensemble (hors RCTT)

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	8	37	4	49
	F	40	192	34	266
	Total	48	229	38	315
2021	Total	56	211	49	316
2020	Total	64	226	56	346

4. Autres conditions de travail

415. Nombre de salariés en réduction collective du temps de travail (RCTT) au 31 décembre

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	6	4	0	10
	F	4	19	0	23
	Total	10	23	0	33
2021	Total	13	26	0	39
2020	Total	13	33	1	47

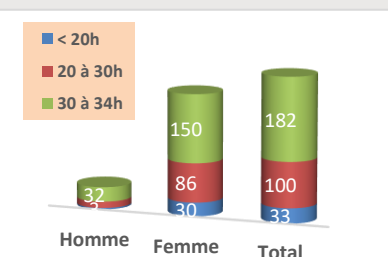
Pourcentage de salariés à temps partiel y compris RCTT :

- 9,1% en 2022
- 8,8% en 2021
- 9,5% en 2020

Effectif global à temps partiel y compris RCTT

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	14	41	4	59
	F	44	211	34	289
	Total	58	252	38	348
2021	Total	69	235	49	355
2020	Total	77	259	57	393

Les différentes formules de temps partiel (hors RCTT)



416. Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur)

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	23,46	23,91	21,43	23,50
	F	24,54	24,23	18,13	24,17
	Total	23,98	24,15	19,06	23,88
2021	Total	23,16	23,55	20,52	23,40
2020	Total	21,74	22,20	20,09	22,02

Cet indicateur comptabilise le nombre moyen de congés annuels effectivement pris par les salariés statutaires.

417. Nombre de jours fériés payés

2022	8 jours fériés + 1 jour de fête locale
2021	7 jours fériés + 1 jour de fête locale
2020	8 jours fériés + 1 jour de fête locale

4. Autres conditions de travail

42. Organisation et contenu du travail

421. Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	10	0	0	10
	F	1	0	0	1
	Total	11	0	0	11
2021	Total	9	1	0	10
2020	Total	10	1	0	11

Cet indicateur comptabilise les salariés statutaires déclarés en service continu au 31 décembre.

La notion "d'alternants" signifie passage de "Services continus" à "Services discontinus" et inversement.

422. Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants de plus de 50 ans

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	2	0	0	2
	F	1	0	0	1
	Total	3	0	0	3
2021	Total	2	0	0	2
2020	Total	2	0	0	2

Cet indicateur comptabilise les salariés statutaires déclarés en service continu au 31 décembre.

423. Personnel utilisé à des tâches répétitives

Sans objet

Cet indicateur comptabilise le personnel utilisé à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n°76-404 du 10 mai 1976.

Autres conditions de travail

43. Conditions physiques de travail

431. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 décibels à leur poste de travail

Exposition au bruit (>80 décibels)	2022	0
	2021	0
	2020	0

Donnée communiquée par le médecin du travail

433. Nombre de salariés exposés à la chaleur

Exposition à la chaleur	2022	0
	2021	0
	2020	0

Donnée communiquée par le médecin du travail

434. Nombre de salariés exposés aux intempéries de façon habituelle et régulière

Exposition aux intempéries	2022	0
	2021	0
	2020	0

Donnée communiquée par le médecin du travail

4. Autres conditions de travail

46. Médecine du travail

461. Nombre d'examens cliniques

Surveillance médicale particulière	2022	0
	2021	28
	2020	6

Autres cas	2022	1 056
	2021	1 452
	2020	855

462. Nombre d'examens complémentaires

Surveillance médicale particulière	2022	6
	2021	6
	2020	4

Autres cas	2022	1 797
	2021	2 074
	2020	1 274

463. Part du temps consacré par les médecins du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail

Il est prévu que le médecin y consacre un tiers de son temps.

4. Autres conditions de travail

47. Travailleurs inaptes

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI ou CDD figurent dans ces indicateurs.

471. Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail

Services continus	2022	0
	2021	0
	2020	0
Autres	2022	0
	2021	0
	2020	0

472. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude

Services continus	2022	0
	2021	0
	2020	0
Autres	2022	0
	2021	0
	2020	0

5. FORMATION

5. Formation

51. Formation professionnelle continue

511. Pourcentage de la masse salariale afférent à la formation professionnelle continue

	Total
2022	5%
2021	4,55%
2020	3,90%

512. Montant consacré à la formation professionnelle continue (K€)

	Interne	Externe	Rémunération des stagiaires	Contributions	Total
2022	2 594	5 035	4 338	2 788	14 755
2021	1 720	3 441	4 259	3 379	12 799
2020	1 311	2 574	3 602	3 417	10 904

Cet indicateur est présenté en milliers d'euros. Cet indicateur regroupe l'ensemble des dépenses admises au titre de la participation des entreprises au développement de la formation professionnelle continue.

5. Formation

51. Formation professionnelle continue

513. Nombre de salariés formés

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	1125	258	26	1409
	F	1146	693	76	1915
	Total	2271	951	102	3324
2021	Total	2 105	1 112	101	3 318
2020	Total	1 969	1 084	102	3 155

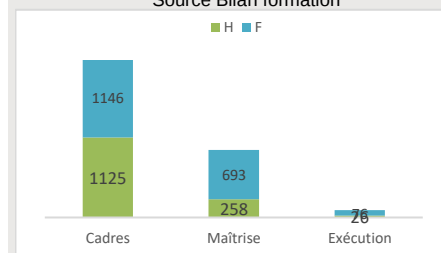
L'ensemble des salariés en CDI ou en CDD figurent dans cet indicateur. Certains salariés ont pu effectuer un stage dans 2 collèges différents ce qui explique l'écart éventuel entre le total H/F et le total par collège.

Salariés formés

H 42%

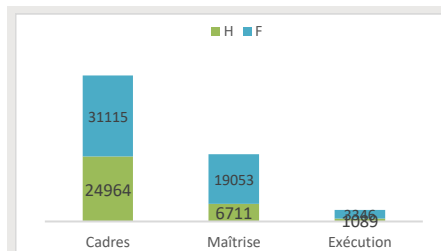
F 58%

Source Bilan formation



514. Nombre d'heures de formation

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	24964	6711	1089	32764
	F	31115	19053	3346	53514
	Total	56079	25764	4435	86278
2021	Total	57 902	24 689	2 122	84 713
2020	Total	47 495	25 594	1 904	74 993



515. Décomposition par type de stages (en heures)

		Adaptation au poste	Développement des compétences & DIF	Sans catégorie
2022	H	-	-	-
	F	-	-	-
	Total	-	-	-
2021	Total	-	-	-
2020	Total	-	-	-

Les heures par catégorie de formation ont été supprimées par la loi du 5 septembre 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2019.

5. Formation

52. Congés formation

Les salariés statutaires et l'ensemble des salariés non statutaires en CDI ou CDD figurent dans ces indicateurs.

521. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré

Rémunéré	2022	H	2
		F	4
		Total	6
	2021	Total	8
	2020	Total	13

522. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré

Non rémunéré	2021	H	0
		F	0
		Total	0
	2021	Total	0
	2020	Total	1

523. Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation

Refusé	2022	H	0
		F	0
		Total	0
	2021	Total	0
	2020	Total	0

5. Formation

53 Alternance

531. Nombre de contrats d'alternance conclus dans l'année

		Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	H	0	112	0	112
	F	0	163	0	163
	Total	0	275	0	275
2021	Total	0	257	0	257
2020	Total	0	289	2	291

Cet indicateur recense le flux d'entrée en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre.

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6. Relations professionnelles

61. Représentants du personnel et délégués syndicaux

611. Composition du conseil social et économique central d'entreprise et appartenance syndicale

CSE
- 14 membres titulaires dont 1 représentants de la CFDT dont 5 représentants de la CFE-CGC dont 1 représentants de la CGT dont 7 représentants de FO Energie et Mines - 13 membres suppléants dont 2 représentants de la CFDT dont 6 représentants de la CFE-CGC dont 1 représentants de la CGT dont 6 représentants de FO Energie et Mines

612. Participation aux élections par CSP

	Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
2022	-	-	-	-

Pas d'élection en 2022

613. Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année

	Fonctions représentatives	Délégués syndicaux	Total
2022	781	4 774	5 555
2021	959	6 776	7 735
2020	3 003	12 263	15 266

Cet indicateur comptabilise notamment l'ensemble des absences pour participation aux instances au sein desquelles le personnel est représenté.

614. Nombre de réunions avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux pendant l'année

	Comité Social et Economique central d'Entreprises	Commission Secondaire du Personnel	Comité Social et Economique d'établissement	Délégués du personnel	Délégués Syndicaux	Total
2022	11	23	88	30	143	295
2021	12	24	93	27	101	257
2020	12	18	119	15	79	243

6. Relations professionnelles

61. Représentants du personnel et délégués syndicaux

615. Dates de signature et objets des accords signés dans l'entreprise pendant l'année

Accords signés en 2022	
11/02/2022	Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sur la période 2022-2024
31/08/2022	Accord portant sur l'attribution d'une prime de partage de valeur aux salariés d'ENGIE SA
29/09/2022	Accord collectif d'entreprise portant sur les moyens de fonctionnement et la méthodologie retenue dans le cadre du projet d'évolution du Corporate d'ENGIE
06/12/2022	Accord collectif d'entreprise relatif à l'accompagnement social dans le cadre du projet de nouvelle organisation du Corporate d'ENGIE
09/12/2022	Accord relatif aux mesures salariales pour 2023 à ENGIE SA
20/12/2022	Accord relatif au droit à la déconnexion à ENGIE SA

616. Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale

		Rémunéré à 75%	Rémunéré à 100%
2022	H	0	2
	F	0	3
	Total	0	5
2021	Total	4	17
2020	Total	5	16

Cet indicateur présente les congés formation obligatoires dont ont bénéficié les représentants du personnel et/ou les délégués syndicaux pendant l'exercice.

Ce congé est rémunéré à 100% les cinq premiers jours et à 75% les sept jours suivants.

6. Relations professionnelles

62. Information et communication

621. Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunion du personnel

Réunions d'information	2022	3 935
	2021	5 980
	2020	1 634

Réunions organisées à l'initiative des directions ou des syndicats.

622. Éléments caractéristiques du système d'accueil

Accueil-Intégration	Au-delà des dispositifs d'accueil existant au niveau Groupe (Integrate pour les nouveaux embauchés cadres notamment), les entités développent leur propre modalités d'intégration des nouveaux embauchés et des nouveaux alternants : livret et kit d'accueil, livret alternants et livret tuteurs....
---------------------	--

623. Éléments caractéristiques du système d'information ascendante ou descendante et niveau d'application

Système descendant

Type de support et périodicité	Public destinataire	Contenu
Différents supports sont utilisés : - soit au niveau du Groupe, par le biais de l'intranet, - soit au niveau d'ENGIE SA : diffusion d'info RH par mail, utilisation de l'intranet.... - soit au niveau des entités : mail, infos RH, intranet, webex , notes internes Des réseaux internes sont par ailleurs développés à tous les niveaux (sur Yammer notamment...).	Tous les salariés Salariés d'ENGIE SA Salariés des entités	Informations générales, communication sur les résultats, etc... Informations sur signature d'accord, informations générales... Informations relatives à l'activité et aux métiers des entités, informations RH

NB : les différentes entités d' ENGIE publient des supports d'information (papier ou « en ligne ») spécifiquement destinés à leur métier ou filière.
A noter également des initiatives de participation et/ou de lancement en matière de réseaux sociaux sur le web.

Système ascendant

Différents outils existent , notamment au travers des réseaux sociaux internes, la messagerie...

624. Éléments caractéristiques du système d'entretiens individuels

Les entretiens individuels ont lieu une fois par an (entretien d'évaluation et entretien professionnel) et sont formalisés dans l'outil One HR.

6. Relations professionnelles

63. Différends concernant l'application du droit du travail

631. Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année

	Classement – Avancement	Discipline	Autres*
2022	0	3	0
2021	0	4	2
2020	0	3	4

*Expertise médicale, Prestations salaires Article 22 du Statut National", "Primes", "Egalité Professionnelle", "Délit d'entrave I.R.P. Institutions Représentatives du Personnel", "Discrimination", "Prestations familiales" etc.

632. Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause

	Classement – Avancement	Discipline	Autres*
2022	0	2	0
2021	0	0	2
2020	0	2	3

633. Nombre de mises en demeure et nombre de procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année

Mise en demeure et PV	2022
	0
	2021
	0
	2020
	0

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7. Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

71. Œuvres sociales

711. Contribution au financement du comité d'entreprise et des comités d'établissement

Financement CE	2022	13 133
	2021	12 769
	2020	13 608

Cet indicateur présenté en milliers d'euros est centralisé au niveau Groupe et enregistré en totalité en charge de personnel dans la SA.

712. Autres dépenses réalisées directement par l'entreprise

	Transport	Restauration	Logement	Divers	Total
2022	13 487	1 817	0	1 162	16 466
2021	7 687	1 209	1 440	735	11 071
2020	7 845	1 816	1 419	1 691	12 770

Cet indicateur est présenté en milliers d'euros comptabilise des dépenses de transport, de restauration et de logement définies comme suit :

- Transport : prime de transport, versement de la taxe sur les transports,
- Restauration : contribution aux dépenses de fonctionnement des cantines et restaurants,
- Logement : participation légale des employeurs à l'effort de construction, cotisations au Fonds National d'Aide au Logement, charge d'intérêts.

7. Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

72. Autres charges sociales

721. Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires maladie et décès

Total des versements	2022	8 100
	2021	8 506
	2020	9 136

Cet indicateur est présenté en milliers d'euros. Il comptabilise les versements effectués au titre du secours immédiat, de l'invalidité, de l'aide bénévole amiante et des rentes accidents du travail et maladies professionnelles.

722. Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires vieillesse

	Coût des Services Rendus (au titre des droits futurs spécifiques)	Coût des cotisations aux régimes de droit commun*	Total
2022		68 079	68 079
2021		75 348	75 348
2020		81 329	81 329

Cet indicateur est présenté en milliers d'euros.

Depuis l'application des normes comptables IFRS au 1^{er} janvier 2009, le Coût des Services Rendus figure dans les Engagements hors Bilan.

Les cotisations aux Régimes de Droit Commun comportent :

- la contribution de la CNIEG aux Régimes de Droit Commun (CNAV, ARRCO et AGIRC),
- les cotisations de retraite supplémentaire IEG,
- les cotisations aux caisses de retraite ou autres (CIPC, IRCANTEC, AGFF, Médéric Prévoyance et Mutuelle, ...) liées à des populations spécifiques (médecins, fonctionnaires détachés, ...),
- les cotisations pré-retraite.